

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1392 - 4 mai 1989 - 4,5 F

D 1392 HAÏTI: CRISE À RADIO-SOLEIL

Dans un pays où l'analphabétisme est général, la radio est le moyen privilégié de la communication. Parmi les différentes stations existantes en Haïti, Radio-Soleil dispose d'une crédibilité populaire accrue du fait qu'elle relève de l'Eglise catholique. Cette radio a joué et joue un rôle important dans les événements qui secouent le pays depuis la chute de Duvalier. Son directeur actuel, le P. Hugo Triest - prêtre belge des missionnaires de Scheut - ayant décidé de ne pas reconduire (pour excès de fatigue) le contrat le liant à l'épiscopat, la Conférence épiscopale haïtienne a nommé un nouveau directeur et une nouvelle équipe de sensibilité sociale différente. Il en est résulté un malaise grandissant et une valse-hésitation de successeurs à la direction de Radio-Soleil. Comme pour la "Mission Alpha" du mouvement d'alphabétisation (cf. DIAL D 1313), cette nouvelle crise sert de révélateur à des tensions profondes par rapport à l'évolution politique du pays. Alors que M. Rameau Thys, technicien radio et membre du conseil d'administration de Radio-Soleil, avait été révoqué par le P. Hugo Triest, on apprenait qu'il était "l'homme sûr" conseiller de l'épiscopat en la matière et proche de Mgr Ligondé. Dans la nouvelle direction mise en place par l'épiscopat, l'un de ses journalistes écrivait dans l'hebdomadaire duvaliériste "Le Petit Samedi Soir" contre la théologie de la libération...

Ci-dessous dossier explicatif.

Note DIAL

1. Lettre du P. Hugo Triest, directeur de Radio-Soleil, à ses supérieurs religieux (Missionnaires de Scheut) expliquant pourquoi il ne sollicite pas un nouveau mandat (25 avril 1988)

Le 30 mai 1984 j'ai été installé comme directeur de Radio-Soleil. Ma lettre de nomination a été signée par le président de la Conférence épiscopale d'Haïti en août 1984. Puis un contrat a été signé entre le président de la Commission épiscopale des Moyens de communication sociale et le provincial des Pères de Scheut en Haïti. Le contrat est entré en vigueur à partir de sa signature: le 1er janvier 1985. Une première période de trois ans s'est passée sans dénonciation du contrat lequel a repris à partir du 1er janvier 1988 pour un an par tacite reconduction. Il a été dit: "Au cas où une des parties contractantes voudrait sa résiliation, un préavis de trois mois est requis".

Par la présente je viens demander au conseil provincial de dénoncer le contrat afin d'empêcher une nouvelle tacite reconduction et de mettre fin à mon contrat, de sorte qu'un nouveau directeur puisse entrer en fonction le 1er janvier 1989. Je fais cette demande parce que je me sens incapable de continuer dans ce service pour une période indéterminée. Un changement avant trop longtemps s'impose parce que je me sens physiquement épuisé, psychologiquement drainé et spirituellement appauvri et cela à tel point que de continuer à porter cette responsabilité sans limite dans le temps porterait des conséquences néfastes et pour ma personne et finalement pour l'ensemble de la radio.

Qu'est-ce qui m'a mené dans cet état? C'est en fait le résultat de plusieurs éléments:

- Un sentiment d'incompétence devant une telle responsabilité que je n'ai jamais pu vaincre et qui, aux moments de tensions et de fatigue, devient intolérable.
- La situation politique du pays, les abus et la misère avec lesquels la radio est quotidiennement confrontée, avec la non acceptation de l'incapacité d'apporter des solutions.
- L'épuisement par un effort continu pour arriver à une meilleure organisation et un meilleur dialogue à l'intérieur de l'équipe.
- Mon échec dans le domaine de l'animation à une plus grande responsabilité des membres de l'équipe vis-à-vis du travail de chaque jour ainsi que les difficultés pour une planification rationnelle.
- Les doutes, dont je n'ai jamais pu me défaire, sur un projet qui absorbe continuellement des fonds plus importants dans le contexte d'un pays économiquement ruiné et un appauvrissement galopant.

Les évêques savent dans quel état se trouvait la radio en 1984. Ils connaissent aussi les problèmes qui étaient là lors de mon retour d'exil en mars 86 et ils ne sont pas ignorants des périodes de tensions et de menaces que nous avons vécues. Dans le contrat il est dit: "*La Conférence épiscopale d'Haïti mettra tout en oeuvre pour que Radio-Soleil progresse et améliore ses services dans les domaines de l'évangélisation, de l'information, de l'éducation...*" Le moment est venu pour la Conférence épiscopale d'Haïti de préparer un nouveau directeur afin d'assurer ce progrès dans la continuité. J'ai seulement deux petites suggestions à faire: 1) Consulter quelques membres de l'équipe de la radio pour la nomination du nouveau directeur. 2) Un petit peu plus d'intérêt et d'encouragement à l'égard de Radio-Soleil de la part de la Conférence épiscopale d'Haïti ne ferait pas de tort.

Ma décision a été prise après mûre réflexion et après avoir parlé avec des personnes responsables comme le provincial et Mgr Constant. Avec Monseigneur je me suis entretenu sur la nécessité de trouver un successeur. En faisant cette démarche maintenant, un successeur pourrait s'initier pendant que je suis toujours présent; et prenant pleinement la charge après cette initiation, le 1er janvier 1989, il aurait le temps de préparer un nouveau budget qui devrait entrer en vigueur en septembre 1989, assurant ainsi la continuité des activités de Radio-Soleil.

Je dois ajouter que normalement ce mois d'avril j'aurais droit à trois mois de congé dans ma famille (après chaque trois ans). Aussi longtemps que j'occupe ce poste je ne vois pas comment m'absenter pour trois mois; et je ne peux pas non plus reporter ce congé pour très longtemps.

J'espère, chers confrères, que vous ne manquerez pas d'appuyer ma demande de dénonciation du contrat et que vous ferez parvenir ma lettre à la Conférence épiscopale d'Haïti.

2. Communiqué de la Conférence épiscopale sur la "démission" du directeur de Radio-Soleil (27 février 1989)

Réunis en conférence épiscopale, les évêques d'Haïti viennent communiquer au peuple de Dieu quelques informations importantes concernant Radio Soleil.

Le directeur de la radio, le Père Hugo, C.I.C.M., a donné sa démission à l'échéance du contrat passé entre la Congrégation des Pères de Scheut et la Conférence épiscopale d'Haïti pour trois ans renouvelable: 1985-1988.

Par une lettre en date du 20 décembre 1988, la Conférence épiscopale a demandé à la Congrégation de bien vouloir autoriser le Père Hugo Triest à poursuivre son travail après le 1er janvier 1989.

Le supérieur provincial proposa dans la lettre datée du 29 décembre 1988 de prolonger le contrat pour une durée de trois mois: janvier, février et mars 1989, afin de permettre à la Conférence épiscopale de trouver une solution. Ce que la conférence a accepté. Les évêques continuent leurs démarches pour aboutir à cette solution.

Nous en sommes là. Les évêques feront tout ce qui leur est possible pour promouvoir la mission d'évangélisation, d'information, d'éducation et de récréation de Radio-Soleil.

3. Lettre du P. Hugo Triest à ses supérieurs religieux pour préciser qu'il n'est pas "démissionnaire" et qu'il accepte, à expiration du contrat, un mandat provisoire de quelques mois, le temps de mettre son successeur au courant (11 mars 1989)

En premier lieu je tiens à relever la question de ma "démission" pour indiquer qu'il n'a jamais été dans mon intention de placer Radio Soleil dans une situation de crise ou de conflit.

Toute personne qui prend soin de lire ma lettre en date du 25 avril 1988 à la Conférence épiscopale d'Haïti et qui a été accompagnée, en date du 11 mai 1988, d'une lettre de mon provincial, constatera qu'il n'y est pas question de "donner ma démission", comme l'indique le communiqué de la Conférence épiscopale d'Haïti en date du 27 février 1989. Dans ma lettre je visais bel et bien le "progrès dans la continuité" de Radio-Soleil en proposant un processus de succession, en expliquant pourquoi je faisais la démarche à cette époque précise. On ne peut pas ne pas noter que ces lettres n'ont eu de réponse que le 20 décembre 1988. Dans cette réponse, contrairement à ce que dit la Conférence épiscopale d'Haïti dans le troisième paragraphe de son communiqué du 27 février, il est écrit: "C'est avec regret que la Conférence épiscopale d'Haïti a accepté de résilier le contrat (...) La Conférence épiscopale d'Haïti cependant prie le père provincial des missionnaires de Scheut de bien vouloir accorder le temps nécessaire au Père Hugo pour pouvoir initier son remplaçant qui sera nommé à la direction de Radio-Soleil dans un temps qui ne sera pas lointain".

Puisqu'on avait accepté la résiliation du contrat tout en demandant de continuer à travailler à la radio après le 1er janvier 1989 sur "une base non contractuelle sans précision sur la durée", mon provincial, avec mon accord, a écrit une lettre datée du 29 décembre qui dit ceci: "Afin d'éviter que le Père Hugo ait à continuer le 1er janvier 1989 sa fonction de directeur de Radio-Soleil, mais sans mandat par suite de la résiliation du contrat, nous vous proposons de prolonger le contrat pour une période de trois mois..." C'est donc le bien de la radio que nous avons toujours eu en vue.

En deuxième lieu je veux faire une proposition qui, je pense, peut conduire à une solution des frictions qui existent entre la Conférence épiscopale d'Haïti et Radio-Soleil. Après tout ce qui s'est passé et tout ce qui a été dit depuis ma rencontre avec la Conférence épiscopale d'Haïti et le conseil épiscopal d'administration de Radio-Soleil le 26 janvier dernier, je vous propose de prolonger mon contrat comme directeur de Radio-Soleil jusqu'à ce qu'il y ait une solution qui puisse raisonnablement sauvegarder les intérêts et les biens de Radio-Soleil. En d'autres mots, je propose de continuer mon contrat jusqu'à ce que la Conférence épiscopale d'Haïti ait trouvé une solution définitive. La nomination d'un directeur provisoire risque de créer des problèmes, d'autant plus que jusqu'ici je n'ai pas eu de contact avec le nouveau directeur (provisoire?) qui, selon une lettre signée par Mgr Laroche, a été nommé par la Conférence épiscopale d'Haïti et qui, selon cette même lettre, aurait dû se présenter dès le 1er mars. Je suis convaincu qu'une solution peut être trouvée et j'accepterais de jouer un rôle actif dans la préparation de ma succession.

La situation est grave, très grave... Dans la conjoncture actuelle, on ne peut fermer la radio sans provoquer une réaction populaire dont des groupes particuliers profiteraient à nouveau pour défendre leurs propres intérêts. Faire une réforme brusque de la programmation qui éliminerait les émissions populaires, c'est provoquer les mêmes réactions.

Les problèmes et les mises en question qu'affronte Radio-Soleil ne peuvent trouver une solution que si on établit un dialogue franc, ouvert, régulier et méthodique entre le conseil épiscopal d'administration de Radio-Soleil, d'une part, et le comité

directeur avec les membres les plus engagés dans les émissions, d'autre part. La solution se trouve donc dans la concertation sur les objectifs et la programmation de la radio. Pour ce travail de rencontres et de sessions à organiser, nous pourrions solliciter les services d'un modérateur avec une compétence en communication sociale et production radiophonique.

La situation est délicate... La lettre du 4 mars dernier de Mme Friz Mevs, vice-présidente de la Hasco, qui déclare "ne pas entendre reconduire à l'échéance de la période en cours" le contrat de location où se trouvent les émetteurs et l'antenne de Radio-Soleil, ne peut que donner des soucis supplémentaires à la radio. Les problèmes qui existent entre la Conférence épiscopale d'Haïti et Radio-Soleil ne devraient jamais permettre ni à un gouvernement ni à aucun groupe particulier de manipuler l'Eglise.

Il ne s'agit nullement d'un combat où l'on cherche à imposer l'un ou l'autre point de vue afin de pouvoir crier victoire. Ce qui importe avant tout c'est que la vérité et les valeurs de l'Évangile paraissent à clair pour le plus grand bien, non pas des évêques seulement, ni non plus de quelque groupe particulier, mais de l'Eglise entière, l'Eglise de Jésus-Christ peuple de Dieu.

Je dois ajouter, avec le regret de paraître avoir le cœur dur, que ma proposition ne permet pas la réintégration de M. Rameau Thys.

J'espère, chers confrères, que vous ne manquerez pas d'appuyer ma proposition et que vous la ferez parvenir à la Conférence épiscopale d'Haïti.

4. Lettre du provincial des Missionnaires de Scheut aux évêques d'Haïti pour soutenir la proposition de mandat provisoire supplémentaire pour le directeur de Radio-Soleil (13 mars 1989)

Le Père Hugo Triest nous a exprimé par écrit, en date du 11 mars 1989, ses inquiétudes en rapport à l'avenir de Radio-Soleil.

Nous en avons pris acte et croyons de notre devoir de soumettre sa lettre à votre attention pour que vous puissiez la considérer en conférence épiscopale.

L'avenir de la radio est pour le Père Hugo une question de conscience, comme il l'est aussi pour vous. Ainsi, nous prenons la liberté de vous prier de bien vouloir accorder au Père Hugo une rencontre avec la Conférence épiscopale d'Haïti pour que les consciences puissent retrouver la paix grâce à un dialogue fraternel en profondeur.

La proposition du Père Hugo est importante et nous l'appuyons fortement. C'est pourquoi nous faisons cette demande de dialogue avec instance pour qu'en résulte le plus grand bien des personnes concernées, de la radio elle-même et de toute l'Eglise.

Veuillez croire, Messieurs, à notre sollicitude ecclésiale.

Religieusement vôtre.

Guido Vandecandelaere
sup. prov. cism, Haïti

5. Réponse des évêques au provincial des Missionnaires de Scheut pour accuser réception de sa lettre du 13 courant (16 mars 1989)

Cher Père Provincial,

La Conférence épiscopale d'Haïti a bien reçu votre lettre du 13 mars en cours par laquelle vous lui transmettez la lettre du Rév. Père Hugo Triest, c.i.c.m, datée du 11 mars 1989, adressée au Provincial et au Conseil des Missionnaires de Scheut en Haïti.

Nous avons pris connaissance de la proposition formulée par le Père Hugo et de l'appui que vous lui apportez en demandant avec insistance une rencontre avec lui en vue d'un nouveau dialogue.

Pour répondre de façon plus adéquate à votre demande, nous avons constitué un Comité chargé d'étudier les dispositions à prendre à partir d'aujourd'hui jusqu'au 31 mars 1989, date d'échéance des trois mois de prolongation du contrat.

En temps opportun, ce Comité fera certainement appel au Père Hugo pour préparer avec lui le transfert de la Direction de Radio-Soleil au nouveau Directeur nommé et aux membres du Conseil formé par la Conférence épiscopale d'Haïti.

Veuillez agréer, cher Père Provincial, l'expression de nos sentiments fraternellement dévoués dans le Seigneur.

Mgr François Gayot, s.m.m., archevêque de Cap-Haïtien, président de la C.E.H. - Mgr Léonard P. Laroche évêque de Hinche, vice-président de la C.E.H. - Mgr Joseph Lafontant, évêque auxiliaire de Port-au-Prince, secrétaire général de la C.E.H. - Mgr François Wolff Ligondé, archevêque de Port-au-Prince - Mgr Emmanuel Constant, évêque des Gonaïves - Mgr Guire Poulard, évêque de Jacmel - Mgr Louis Kebreau s.d.b., évêque auxiliaire de Port-au-Prince

6. Déclaration du P. Hugo Triest à Radio-Soleil pour expliquer la situation aux auditeurs et annoncer son départ (18 mars 1989) (original en créole)

Je m'adresse à vous pour vous expliquer une affaire très importante pour tous ceux qui soutiennent Radio-Soleil de tout leur cœur. Depuis quelque temps, plusieurs personnes nous ont demandé ce qui se passe au juste dans la station. Cette inquiétude vient après le communiqué de la Conférence des évêques du 27 février dernier où ils parlent de ma démission. Beaucoup se sont demandé ce que cela voulait dire.

Après cela, les employés de l'émetteur de la Plaine ont interrompu les émissions le lundi 6 mars pour exprimer leur désaccord avec une décision que j'ai prise comme directeur. Voilà pourquoi je viens vous parler sur la base de la lettre que j'ai envoyée à la Conférence épiscopale d'Haïti le 11 mars, appuyée par une recommandation de mon provincial car mon travail à la radio est le fruit d'un contrat entre les Pères de Scheut et la conférence des évêques.

(Lecture des lettres des 11 et 13 mars. Voir ci-dessus n° 3 et 4)

Le jeudi 16 mars, la Conférence épiscopale d'Haïti a fait savoir à mon provincial qu'elle a formé un comité pour suivre ce qui se passe jusqu'au 31 mars, date de la fin de mon contrat prolongé de trois mois. Ce qui veut dire que la Conférence épiscopale d'Haïti n'a pas accepté ma proposition du 11 mars, proposition que j'ai faite dans l'intérêt de la radio du peuple de Dieu et de tout le peuple haïtien.

Le 31 mars, je vais donc quitter la radio. C'est vrai, j'ai demandé un remplaçant. Mais je ne pouvais pas imaginer que cela se passerait dans une telle confusion et un tel manque de confiance, car je n'ai jamais manqué de rechercher le dialogue avec les évêques et avec l'équipe de Radio-Soleil.

Amis de Radio-Soleil, j'espère que, dans tout ce qui se prépare, ce qui est recherché c'est le bien de la radio et la vérité du service qu'elle doit rendre au peuple haïtien. Priez avec force pour que cette radio reste celle du peuple de Dieu.

Je vous remercie.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441